# Ville de Riorges

# Conseil municipal du 16 mars 2017 4.4

#### PATRIMOINE-VOIRIE-RESEAUX ET DEPLACEMENTS

ACQUISITION D’UNE PARCELLE DE TERRAIN

APPARTENANT A MADAME MONIQUE DEYDIER

APPROBATION

Dans le cadre de la poursuite de sa régularisation foncière notamment en matière de voirie, la ville de Riorges œuvre sur la rétrocession complète du chemin de la Pépinière.

Ainsi, la commune a sollicité Madame Monique DEYDIER pour l’acquisition de la parcelle lui appartenant, cadastrée sous le n°**150** de la section **AW**, d’une superficie de 23 m², sise chemin de la Pépinière.

Un accord amiable est intervenu avec la propriétaire pour une cession au prix de 1 € (un euro). Une fois l’acquisition effectuée, la procédure de classement dans le domaine public pourra être demandée au service du Cadastre.

Il est demandé au conseil municipal de bien vouloir :

1. approuver l'acquisition de la parcelle précitée ;
2. autoriser le maire à recevoir et authentifier les actes passés en la forme administrative dans le cadre de l’acquisition ci-dessus ;
3. autoriser la 1ere Adjointe, Martine SCHMÜCK, à signer ledit document pour le compte de la commune ;
4. approuver le classement dans le domaine public de la parcelle rétrocédée.